

Louise de Savoie, roi de France ?

Recension de l'ouvrage d'Aubrée David-Chapy, *Louise de Savoie : Régente et mère du roi*

« Nous n'avons pas les moyens de refuser le concours des Russes, quelque horreur que nous ayons pour leur régime. C'est l'histoire de François 1^{er} allié aux Musulmans contre Charles Quint. »^[1] Datée du 2 mai 1935, cette missive de Charles De Gaulle adressée à sa mère évoque sans ambages l'idée d'alliance avec les Soviétiques pour contrer la montée inexorable du pangermanisme. En réaliste, le futur chef de la France Libre appuie son propos en citant comme exemple l'alliance de revers contractée par François 1^{er} avec le sultan ottoman Soliman le Magnifique pour contrer la politique impériale de l'empereur. Fait moins connu, les prémices de cette alliance sont posées par la régente du royaume de France, Louise de Savoie, en 1525. À cette époque, François 1^{er} est emprisonné à la suite du désastre de Pavie. Sa mère, Louise de Savoie, exerce alors pour la seconde fois la régence du royaume, après celle de la campagne de Marignan. Dans une biographie parue en 2023, l'historienne Aubrée David-Chapy retrace le portrait de Louise de Savoie, régente trop méconnue dans l'imaginaire collectif français. L'auteure poursuit sa réflexion sur la politique féminine à la charnière entre le Moyen-Âge et la Renaissance à travers le dépoussiérage de l'action des grandes princesses humanistes. Cette étude sur Louise de Savoie survient à la suite d'une autre biographie sur la vie et le gouvernement d'Anne de Beaujeu, parue en 2021^[2]. Ces deux ouvrages sont tirés de la thèse de l'historienne, datée de 2016^[3]. À l'époque, l'auteure écrit une histoire politique et institutionnelle en scrutant de près la construction de la fonction de régente qui s'amorce avec celle d'Anne de France lors de la minorité de son frère le roi Charles VIII de 1483-1491. Blanche de Castille avait la tutelle sur Saint-Louis sans pour autant que l'on puisse à proprement parler de régence.

Toutefois, la fille aînée de Louis XI n'était pas officiellement reconnue dans les sources comme régente. C'est avec Louise de Savoie et l'accession au trône de François 1^{er} en 1515 que la mère du roi dirige pour la première fois formellement la destinée de la France alors que le roi mène sa campagne d'Italie. Plongeons donc au cœur des quatorze chapitres retraçant la vie d'une des femmes les plus puissantes d'Europe à l'aube du XVI^e siècle.

Les princesses réalistes à l'époque de l'Europe humaniste :

Louise de Savoie naît en 1476. Au printemps 1483, sa mère Marguerite de Bourbon trépassé. Elle est envoyée par son père Philippe de Bresse à la Cour de France. L'éducation de la petite Louise s'effectue donc auprès d'Anne de France. La fille de Louis XI prépare ses jeunes princesses à la réalisation de leur Salut mais aussi à la compréhension des principes qui régissent le pouvoir. L'apprentissage se base donc sur les textes de Saint Augustin et sur ceux d'Aristote qui sont connus à l'époque à travers les traductions de Nicolas Oresme. À ce titre, les princesses de la cour apprennent l'importance des actes par rapport aux paroles. Le discours n'existe que s'il se traduit concrètement par des actes. De plus, une des vertus aristotéliennes par excellence est la prudence, bien mise en avant dans les écrits de Christine de Pisan, une auteure que toutes les princesses de l'époque ont lue. Ce cadre intellectuel sera transmis par Louise à ses deux enfants, François et Marguerite. L'arrivée de Louise à la Cour de France est la conséquence de l'alliance entre la maison de France et celle de Savoie. Ce rapprochement marque les ambitions d'Anne de France qui souhaite affaiblir les grands vassaux. Anne de Beaujeu^[4] poursuit la politique française de son père Louis XI. Ainsi, elle choisit pour prétendant à la jeune Louise, Charles

d'Angoulême. En effet, la politique royale cherche à affaiblir « le parti des princes » en évitant l'alliance des maisons de Bourgogne et d'Orléans. Charles d'Angoulême étant l'un des héritiers de la maison d'Orléans par son père, il participe d'ailleurs à la fronde contre Charles VIII et sa sœur Anne de France lors de la Guerre folle entre 1485 et 1488. Louise de Savoie devient paradoxalement l'une des héritières politiques d'Anne, alors que les deux femmes s'affrontent sur la scène nationale. Lorsqu'Anne dirige le pays avec son époux pour le compte du roi Charles VIII son frère, elle défend la monarchie. À l'avènement de Louis XII son cousin, en 1498, elle rentre dans ses terres de Moulins. Anne se préoccupe dès lors seulement de l'administration de son duché du Bourbonnais. Elle devient à la mort de son mari, Pierre de Beaujeu, l'un des vassaux les plus puissants du royaume. Le duché des Bourbon est quasiment un État dans l'État. Pragmatiquement, Anne marie sa fille à Charles de Montpensier, connu sous le nom du connétable de Bourbon. L'histoire est connue, ce fidèle chevalier proche de François 1^{er} fait de l'ombre au roi. Ce dernier lui intente un procès inique, orchestré dans l'ombre par Louise de Savoie, et Charles, acculé, choisit de rejoindre la cour de l'empereur. De cette façon, la Couronne de France met la main sur le duché du Bourbonnais. L'historienne décèle dans cet épisode les germes de l'absolutisme royal. Louise a pris sa revanche sur Anne. On appréciera cette conclusion d'Aubrée David-Chapy « Si à long terme, elle [Louise] vise le Ciel, à court terme, c'est bien la Couronne qui l'intéresse »^[1].

Avant cette confrontation, la jeune Louise rejoint son mari à la Cour humaniste de Cognac. Mettant au monde François et Marguerite, Louise se retrouve subitement veuve à 19 ans. Ce statut va l'avantager. Réaliste, elle ne se remariera pas, l'historienne évoque une « veuve à jamais ». En 1498, le roi Charles VIII meurt tragiquement à Amboise. Son successeur est Louis XII. François d'Angoulême, cousin et gendre du nouveau souverain, fils de Louise de Savoie, est propulsé dauphin. Le pouvoir se rapproche.

Une quête permanente de légitimité

En 1510, Machiavel traverse le royaume de France et note la robustesse de l'État monarchique face aux grands princes feudataires. Cette apathie des élites nobiliaires est la conséquence d'une politique de consolidation du pouvoir royal depuis Louis XI. C'est dans ce contexte d'affirmation de la monarchie française que François 1^{er} accède au trône en 1515, à la mort de Louis XII. Rêvant d'Italie, le roi se lance dès la fin de l'été dans la conquête du Milanais. Cela aboutit à la gloire de Marignan. Au cœur du royaume, de septembre à 1515 à janvier 1516 un conseil de régence est tenu par la *mater regis*. Elle s'est donc hissée au pouvoir avec son fils et y demeurera jusqu'à son trépas en 1531. Le cœur du livre décortique le moment de la seconde régence de Louise de Savoie en 1525-26. Défavorable aux desseins de son fils tourné vers l'Italie, la mère du roi échoue à raisonner son fils qui lance son expédition italienne, fort coûteuse, débouchant sur le désastre de Pavie. Cette période marque le sommet de la puissance de la mère de François 1^{er}. Au retour de ce dernier, Louise a trouvé un pouvoir d'influence dans l'ombre du roi. Elle dirige de nouveau le Conseil du roi et elle s'installe à Lyon, alors que les troupes royales viennent de se lancer dans la traversée des Alpes à l'automne 1524. François l'a confirmée dans ses fonctions. La mère du roi va donc diriger le royaume pour la seconde fois dans une période aux multiples crises, à commencer par la captivité du roi. Louise de Savoie, détentrice du grand sceau donc de la souveraineté, gouverne le royaume^[2]. Au cœur de la tourmente, elle se révèle une grande réaliste et met en place une politique d'envergure basée sur la défense du royaume. C'est dans ce cadre qu'elle pose les bases de l'alliance avec les Ottomans pour contrer Henri VIII d'Angleterre et la politique impériale de Charles Quint.

Tout au long de sa présence dans les plus hautes sphères du pouvoir, Louise ne cesse de chercher à renforcer sa légitimité. Dans les lettres patentes^[3], il est clairement établi que la sacralité du sang change le statut de sa mère et dans une moindre mesure de sa sœur Marguerite d'Angoulême. Cette trinité des

Angoulême est une véritable recherche de symbolique à travers une métaphore religieuse. En effet, ces trois personnes sont irriguées du même sang. Aubrée David-Chapy conclut que « cette stratégie rejoint le domaine de l’imaginaire et donne l’image d’un gouvernement, d’un Roi et d’une régente, en perpétuelle quête de divin. » Tout cet artifice permet de justifier sa position au cœur de la monarchie. Cette seconde régence n’est pas de même nature que celle de 1515. D’abord, la duchesse d’Angoulême détient une expérience d’une décennie au cœur du pouvoir. Ensuite, alors qu’une régence s’entend ordinairement comme un gouvernement de transition, Louise de Savoie l’inscrit dans la durée alors que le retour du Roi semble lointain. La régente exerce donc pleinement la souveraineté qu’elle détient à travers la personne du Roi. Louise légifère plus de deux cent fois pendant les douze mois de 1525. Outre le domaine législatif, Louise s’occupe de l’économie et lève des impôts exceptionnels afin de reconstituer les défenses militaires du royaume. Le pays est particulièrement terrorisé à l’idée d’une nouvelle chevauchée anglaise menée par Henri VIII. Seulement, cette politique fiscale est très lourde pour le peuple. En contrepartie, la duchesse d’Angoulême lutte contre les brigandages, et les militaires errants dans les campagnes qui pillent les gens du royaume. Toute cette politique est justifiée par la Régence lors d’un discours fleuve le 14 novembre 1525 devant le Parlement, au nom du bien commun et de la volonté de retrouver la paix. À son retour de captivité, François I^{er} tient un lit de justice¹ le 24 novembre 1527. À cette occasion, le Roi confirme toutes les décisions de sa mère. Cela démontre la quasi-fusion entre la Régence et la Royauté. L’historienne en tire les conséquences : « voici Louise de Savoie pleinement légitimée par son fils et par la loi dépositaire de l’*auctoritas*, de la *potestas*, et de l’*imperium*, c’est-à-dire des pouvoirs qui fondent la souveraineté et la royauté. »

Tout au long des négociations avec l’empereur, Louise de Savoie va tenir fermement les rênes du pouvoir jusqu’au retour de François. Pénétrée des idées de Christine de Pisan sur le rôle des femmes en politique, Louise de Savoie discute habilement avec sa belle-sœur Marguerite d’Autriche les conditions d’une future paix en Europe. Ces âpres négociations aboutissent à « la paix des dames », signée à Cambrai le 3 mai 1529, en présence du Roi de France. C’est ici l’un des derniers coups d’éclat de la *mater regis*.

Non sacrée, ni fille de Roi, ni sœur de Roi, Louise de Savoie a tiré sa légitimité de sa position de *mater regis* de François I^{er}. Dans la continuité de Blanche de Castille, Louise de Savoie a été véritablement une *alter rex*. En période d’affirmation de l’État monarchique, elle a renforcé ce mouvement dans des temps de crise notamment après le désastre de Pavie. Imprégnée *des Enseignements* d’Anne de France, Louise de Savoie a ancré sa vie dans la vertu. Elle souhaitait s’incarner en Dame Prudence. À sa suite, Catherine de Médicis s’inspirera de son modèle d’éthique du pouvoir, au cœur de la guerre civile religieuse de la seconde partie du XVI^e siècle. Petit bémol de cette biographie, l’auteure ne nous présente pas clairement un bilan historiographique sur le personnage de Louise de Savoie. Il semble cependant acquis que cette biographie vient combler un vide. Il manquait une synthèse sur une des régentes les plus puissantes de l’Histoire de France.

H.C.A.V.D

Notes et références

1. Charles de Gaulle, Lettres, Notes et carnets, Tome 2, p. 442. ↑
2. Aubrée David-Chapy, *Anne de France*, Paris, Passé-Composé, 2021. ↑
3. Aubrée David-Chapy, *Anne de France, Louise de Savoie, invention d’un pouvoir au féminin*, Paris, Classique Garnier, 2016. ↑
4. Qui deviendra Anne de Beaujeu par son mariage avec Pierre de Beaujeu ↑
5. *Ibid.*, p. 55. ↑
6. En 1515, elle ne détenait que le petit sceau. ↑

7. Texte législatif royal scellé du grand sceau ↑
8. Séance extraordinaire d'un Parlement où le roi contraint les parlementaires à l'enregistrement d'un texte de loi ↑